

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE VERVINS ET DE LA THIÉRACHE

Les Fermes d'Haudreville de la Révolution à nos jours (1)

CHAPITRE I

LA VIE AGRICOLE DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Entre les nouveaux acquéreurs de terres — anciens fermiers, charrois, forgerons, bourgeois — les transactions furent assez laborieuses, surtout lors de reventes. (2)

Le bétail a renchéri. En 1793 (3) une vache (noire et blanche ou rouge) vaut 50 livres. Une jument de 7 ans : 290 livres. Un hongre de 8 ans : 240 à 300 livres. Une « poullice » d'un an : 100 livres. Une truie : 25 livres. Un chariot se vendait 220 livres. Une charrette : 120 livres. Le blé valait 10 livres le jallois ; l'avoine 5 livres, les féverolles : 6 livres. Les fumures étaient estimées à 20 livres le jallois ; les labours et semences : 30 livres par jallois de blé, 24 livres par jallois de seigle, les « amendises » à 2 livres la voiture, le « labour de terre en mars » à 52 livres le jallois. Les « moles » de blé comportaient 200 dizeaux, soit 100 jallois de grain et 2.400 « gerbées » de paille à 15 livres le cent.

Le mobilier comporte le lit en chêne, garni d'une housse, avec 1 paillasse, 2 matelas, 1 travers de plume, 1 courtepointe, 1 couverte, ce qui vaut 64 livres, l'armoire de chêne : 48 livres,

(1) Suite et fin de l'article dont le début est paru dans les « Mémoires de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Aisne », tomes III, (pages 74 à 83), IV (pages 78 à 99) et V (pages 62 à 107).

(2) Partage de la ferme de Trainaut (4 et 13 juillet 1792 Lehault).

(3) Lehaut 16 février 1793. Inventaire chez le laboureur Jean Leclerc à Marle (près du moulin). L'actif s'élevait à 16.306 L. 9 s. ; le passif 8.474 L. 16 s. y compris le droit de parisie ou quart en sus.

la « table à pied de biche en chesne » : 3 livres 4 s., le petit coffre de même bois : 4 livres 16 s. et le « garde-mangé avec potière » : 9 livres 12 s.

La basse-cour (4 poulettes dindes, 11 canards, 80 poules, coqs, et chapons) vaut 40 livres.

A Behaine, Ferdinand Gérard avait fait l'acquisition de 16 jallois de terre pour 3.936 livres 16 s. 2 d., parmi les biens domaniaux d'Orléans, aliénés en vertu des lois du 28 ventôse et 6 floréal an IV, tandis qu'à Marle, le laboureur-brasseur Pierre Fresson achetait aussi 149 jallois de terres, soit 119 arpents pour 60.881 livres 3 s. (terres de Bournonville). (1)

L'an IV, c'est l'emprunt forcé. Un charron est inscrit pour 1.000 livres. (2)

Lors de son expertise au décès du meunier de Marle, Jacques François Malézieux, Louis Remy achetait un mulet pour 33 livres (an V). (3) Un cheval vaut 440 livres, une jument poulinière 400 livres, une pouliche de 30 mois 170 livres, une vache noire 45 livres. (4)

L'an VII, (5) lors de la vente chez le meunier de St Pierremont, une jument de 6 ans atteignait 300 livres, une mule de 8 ans 250 livres, un mulet de 16 ans 120 livres, un autre de 25 ans 40 livres. Le baudet avec une paire de paniers, son bât et sa bride 63 livres.

Chez le tisserand le métier complet (étoile) de « mulquignier » valait 13 frs, le harnayt à faire des toiles en onze 1 fr. 60, en quatorze 1 fr. 70 ; le rouet à faire les trames 2 fr. 05, la livre de chanvre 1 fr., la pièce de linon 12 3/4 : 101 frs. (6)

La brasserie de Pierre Fresson à Marle (7) était estimée 2.000 fr. (chaudières, cuves, moulins, tonneaux). La terre valait 100 frs le jallois. Le bled était à 6 frs le jallois, l'avoine à

(1) Ch. Wardet avait loué 151 jallois 54 verges de Bournonville, terres et prés pour 260 jallois de bled froment, le 11 fructidor an IV (Dhyver) dont 11 j. 34 v. au Buy et 6 j. 50 v. près des fermes d'Haudreville.

Pierre Fresson sera acquéreur de la « cy devant église succursale de St Nicolas » avec 10 verges de terres pour 2.700 l. tandis que Nicolas Couché avait acquis le château pour 4.500 l.

(2) Pierre Sandron à Lugny (pluviôse an IV).

(3) 20 Déc. Dhyver. Un mulet avec sa « blatière » valait 54 l.

(4) Dhyver 16 messidor an V.

(5) 6 Févr. An VII Dhyver n° 297.

(6) 14 vend. an VIII Dhyver.

(7) La population de Marle en 1800 (compris Behaine et Haudreville) était de 1.328 habitants.

3 frs. (1)

En 1807, la jument vaudra 100 frs, 100 gerbes de seigle ou de blé vaudront 18 frs, 100 bottes de luzerne ou trèfle 30 frs, un « cent de fourrage d'avoine » 20 frs, le jallois d'avoine 3 frs, le seigle à 7 frs, la « chenneveuse » à 6 frs, 1 vache et son veau valent 90 frs, la poule 1 fr, le cheval harnaché, de 135 frs à 150 frs, le baudet 16 frs. On achète un chariot 250 frs, une charrette 95 frs, un collier 15 frs, une sellette et l'équipage de limon 20 frs, 1 paire collerons et « sessiaires à chariot » : 13 frs 50, 1 paire avant-trait : 7 frs 50. (2)

Les baux de longue durée sont refaits. A Behaine, Antoine Vitu a reloué le corps de ferme et les 84 jallois de terre pour 31 ans, à la redevance de 220 jallois de blé froment, plus 2 chapons et 2 dindons vifs et en plumes à son propriétaire, Antoine Pigneau, conseiller au bailliage et siège présidial de Laon. (3) Depuis 2 ans il n'y a pour ainsi dire pas de récolte dans le pays. (4)

Les « ouvriers » sont payés en nature. Jean Dejante, ouvrier demeurant à Marle, cède à Pierre Carlier, cordonnier, « 9 jallois de blé mesure de Marle à prendre et percevoir sur la moisson et le gain qu'il a et aura chez le sieur Jean-Charles Remy, cultivateur à Haudreville. Le présent transport est fait moyennant la somme de 60 francs de principal ». (5)

On nettoie les étables avec « la chivière et le crochet à fien ». (6)

La toise de pierres pour la construction est à 11 frs.

Les femmes portent le « bonnet picqué », la jupe de « chamoire » (15 frs), le « tabellier » de soie noire (10 frs) ou de coton rouge (18 frs). Partout on cuit le pain à domicile. On se sert de la mayte, des ustensiles à four, de 5 à 6 telles à pain, le tout valant 6 frs. L'horloge avec « sa boîte en chesne » vaut 18 frs, l'armoire et la potière dessus valent 37 frs. On a 4 hectolitres de vin (avec les vaisseaux) pour 120 frs.

Le tisserand a son métier, son broyon, le rouet, le serant, l'ancoville. La paire de draps de chanvre est à 44 sols ou 2 frs 20 jusqu'à 4 frs. Le chanvre en botte est à 15 sols la livre, le fil à 28 sols la livre, l'aune de toile de chanvre de 3/4 larg. est à 23 sols.

(1) Dhyver 28 et 29 frimaire an VII et 10 germinal. Fresson, qui cultivait 179 jallois 28 verges soit 58 ha. 62 a. 77 ca. avait 14 chevaux, 3 poulains, 5 vaches, 4 charrees, 4 herses, 1 roule. Son chariot et ses 3 charrettes valaient 400 frs. La prisée totale de son établissement brasserie et culture était de 18.212 frs 50.

(2) Niay 25 mars, 11 avril 1806.

(3) 14 mars 1807 Niay.

(4) Niay 1^{er} février 1807.

(5) 15 mai 1806.

(6) Fien = fumier. Fiennier = mettre du fumier sur une terre.

Le sucre en pains vaut 31 à 34 sols, le sucre candi 45 sols, le sucre terré ou cassonade, de 14 à 26 sols. Le savon de Marseille marbré vaut 22 sols 6 deniers la livre. La tonne d'huile de lin vaut 116 livres, celles de « colzac » 114 livres, celle d'œillette 112 livres quand l'huile d'olive surfine est à 30 sols la livre, le miel à 15 sols la livre. (1) Le « cotton de St Domingue » est à 4 livres 10 sols la livre, le poivre noir vaut 42 sols la livre.

C'est après la cherté des années 1812, 1816 et 1817 que la pomme de terre commence à avoir accès dans les champs. (2)

L'An XI, (3) les arpenteages notaient encore : « les soles en mars ou germinal, selon le nouveau calendrier », en mentionnant toujours « le terroir de Behaine ». L'An XIII le blé était à 11 frs. (4)

Nous suivrons les réformes, introduites par l'Empire, au « recueil des actes » du Département.

CHAPITRE II

« LE RECUEIL DES ACTES DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE »

1. Nouveau système métrique et pondéral.

De nouvelles mesures et des poids nouveaux sont substitués aux anciens depuis le 8 août 1790. Les maîtres d'école sont appelés à un cours spécial pour le calcul décimal (3 février 1806). Les arpenteurs ne pourront procéder qu'au moyen du « décamètre républicain ». Des visites sont ordonnées « chez tous les marchands cabaretiers, meuniers, fermiers, cultivateurs, plâtriers, marchands de chaux, tonneliers. Le « kilogramme » unité des poids pour la vente des denrées en détail, équivaut à deux livres cinq gros et demi de l'ancien poids de marc, ou deux livres et quatre centièmes ».

2. Loups.

« Tous les habitants sont invités à tuer les loups sur leurs propriétés » (16 janvier 1806). 59 loups sont détruits dans l'Aisne pendant l'année 1814.

3. Lévriers.

« Le nombre des lévriers s'est augmenté à tel point qu'il en

(1) Circulaire — tarif envoyé à Honoré Parent, épicer à Marle le 30 frimaire.

(2) Statistiques de Brayer.

(3) Caby 1^{er} floréal an XI.

(4) Dhyver. 25 prairial an XIII.

existe et souvent plusieurs, *dans presque chaque maison d'exploitation* ».

Le Préfet de l'Aisne rappelle (7 Thermidor an 13) que « la faculté d'avoir des lévriers était une prérogative nobiliaire (édit de juin 1601) (et ordonnance d'août 1669) qui n'a pas pu survivre à la destruction de la féodalité ; que les lois, en supprimant le privilège de l'exception, ont laissé subsister la règle générale et qu'il est itérativement fait défense d'avoir et tenir chez soi des lévriers qui n'auraient pas le jarret coupé.

4. *Cloches et Épidémies.*

Rappelant ce qui s'observait en pareil cas, avant la Révolution, Monseigneur l'Évêque ordonne :

Article 1^{er} : « Aussitôt qu'il sera manifesté dans une commune de notre diocèse une épidémie meurtrière, le curé ou desservant fera suspendre toute sonnerie lugubre soit pour annoncer l'agonie des mourans, soit pour les services ou inhumations des victimes de la maladie ». (24 février 1806).

« Les bêtes à laine sont attaquées du claveau et un fléau plus grand encore la morve, fait de nombreux ravages sur les chevaux ». (17 juillet 1806).

Un prix de 12.000 francs est institué pour couronner le meilleur ouvrage sur la maladie connue sous le nom de croup. (25 juillet 1808).

5. *Glanage.*

« Le glanage, ratelage et grapillage n'est permis qu'aux infirmes, vieillards, enfants en bas-âge et à ceux qui sont hors d'état de travailler ou gagner leur vie ». « Ils ne pourront avoir lieu que dans les champs ouverts et sont interdits dans tout enclos rural ». « Pâtres et bergers ne pourront mener les troupeaux d'aucune espèce dans les champs moissonnés et ouverts que quarante huit heures après l'enlèvement de leur dépouille ». (19 Messidor an 10).

6. *Moissonneurs.*

« Des moissonneurs et ouvriers employés aux récoltes se liquent entre eux pour faire hausser leurs salaires...

« Les rassemblements et attroupemens de moissonneurs seront dissipés par la force armée et les chefs et instigateurs d'iceux saisis sur-le-champ ».

7. *Diligence et transports.*

De Laon à Paris départ à 8 h. du matin tous les 2 jours, en face de l'Hôpital, n° 11. Prix des places 21 frs 40 centimes, demi-place 10 frs 70. Marchandises : 12 frs 50 le quintal. Argent : 4 frs 10 par 1.000 y compris le dixième.

De Laon à Avesnes par Marle, la place est de 12 frs, argent 3 frs pour 1.000, marchandises 4 frs le quintal.

Pour les transports de troupes les tarifs accordés étaient (6 décembre 1808) :

Gite d'Étape	Gite Corres- pondant	Prix de la voiture en Fr.				Loyer du cheval de selle trait ou bât
		à 4 colliers	à 3 colliers	à 2 colliers	à 1 collier	
MARLE	ROZOY	20	15	12	6,50	5,50
MARLE	GUISE	16	12	9	5,00	4,00
MARLE	St-QUENTIN	33	26	20	11,00	9,00

8. *Jeux de balle au tamis, avec le battoir ou le gantelet*
(appelé vulgairement plaquette).

« Il est défendu de jouer à la balle au tamis, dans l'intérieur des villes, bourgs et villages, autrement qu'avec la main nue, ou un gant de peau non garni et hors des lieux désignés par la police locale, à peine de trois francs d'amende... »

Plusieurs accidens graves ont été la suite de cet exercice, toujours dangereux lorsqu'on s'y livre dans les lieux fréquentés par le public ». (8 juin 1807).

Dans les villes en 1814 il y avait des « maîtres de paume et de billard ».

9. *Haras.*

« M. Ancelot, cultivateur à Champcourt, a dans ses écuries un étalon qui lui a été envoyé du haras d'Abbeville. Ceux qui désireront faire saillir des juments... paieront 6 francs 75 par chaque jument, dont le saut pourra avoir lieu quatre fois ». (1809)

10. *Incendies et Mendians.*

« Vous savez combien les incendies sont fréquents dans ce pays... On ne peut s'occuper de l'extinction de la mendicité, sans penser à secourir les incendiés et à diminuer le nombre des incendies... » Il est établi un programme d'aide aux communes pour l'achat des ustensiles nécessaires pour les incendies et aux particuliers pour le remplacement en tuiles ou en ardoises des couvertures de chaumes. On enregistre des « offres nombreuses des cultivateurs pour des souscriptions en faveur d'un dépôt de mendicité recevant les pauvres, qui, n'ayant ni domicile ni moyens d'existence, sont dans l'habitude de parcourir les communes en mendiant, qui rançonnent les cultivateurs et les forcent à leur donner du pain et un asile ». (10 mai 1809). « Mais les mendians, désignés sous le nom de vagabonds, seront renfermés à la maison de force ».

Le dépôt fut créé à la cy-devant abbaye de Montreuil-sous-Laon.

En 1812 un Comité de bienfaisance fonctionne dans chaque canton : celui de Marle reçoit un secours pour 500 soupes « à la Rumfort » soit 37 francs 50.

« Les incendies sont dus à la négligence des voituriers, possesseurs... qui s'abritent contre les meules avec des pipes non couvertes... et à l'affligeante indifférence des fermiers et cultivateurs qui enfreignent l'arrêté du 24 juin 1811, fixant à la distance de 100 mètres de la voie publique l'établissement de toute meule ». (16 décembre 1814).

4 juin 1811. - Un incendie consume 54 maisons à Pouilly.

27 mars 1816. - 20 maisons d'habitation et 6 fermes brûlent à Cilly dans la nuit du 26 au 27, avec les bestiaux : 26 familles ruinées.

11. *Plantes oléagineuses et sucrières.*

La Société d'encouragement de l'industrie nationale dote de prix la culture des plantes oléagineuses et de celles « qui donnent la potasse », « pour la plantation et la greffe du noyer » (1811).

Un arrêté préfectoral est pris le 17 février 1812 pour l'ensemencement de 1.000 hectares de betteraves dans le département (dont 265 Ha. dans l'arrondissement de Laon et 155 dans celui de Vervins) pour la fabrication du sucre.

Cent mille arpens métriques devaient être ensemencés dans l'Empire, d'après le décret impérial du 15 janvier 1812, établissant des écoles de fabrication pour le sucre de betteraves avec indemnité de 1.000 francs à chaque élève (étudiant en pharmacie, chimie, médecine...) ayant suivi les cours trois mois et ayant reçu un certificat « constatant qu'ils sont dans le cas de diriger une fabrique ». Des licences sont accordées. Ceux qui auront produit 10.000 kilos de sucre brut de la récolte 1812-1813 auront le privilège de n'avoir pas d'octroi ni d'impôt sur la fabrication durant 4 ans.

Deux fabriques existaient déjà (conditions des raffineries).

Les 4 opérations conseillées pour obtenir le sucre brut ou mosconade sont empruntées au procédé Bonnatin (juillet 1812). « Après l'extraction du suc de betteraves vient la clarification par lait de chaux, puis la saturation, après filtration, neutralisation par acide sulfurique, puis la préparation du sirop. Après 4 jours de repos, c'est la cuite, le grenage, le coulage dans des cônes de terre ».

Au 1^{er} janvier 1813 il y avait 7 sucreries, dont 2 dans l'arrondissement de Laon : Mailly et St Lambert au canton d'Anizy. « Un hectare (ou deux arpens, ancienne mesure) peut rapporter 25 à 30.000 kilos de betteraves, ce qui assurerait au propriétaire un *produit net de 75 Francs* par chacun de ces arpens », soit le double de beaucoup de productions. La date d'ensemencement conseillé est du 20 avril au 20 mai.

En 1813, 625 hectares sont prévus pour l'ensemencement de betteraves, dont 60 Ha. dans le canton de Vervins et 100 dans celui de Laon.

Le 10 février, le Ministre des manufactures et du commerce accorde une licence à M. Brindeau-Carlier, négociant à Paris, pour éléver une fabrique de sucre de betterave à *Rogny* (avis du 8 mars 1813). On choisit l'emplacement du château et des pains de sucre en sortirent (1) dès 1813, selon la statistique de Brayer. Des moules à pains de sucre — genre amphores — ont été retrouvés.

12. *Mercuriales.*

LAON. A l'hectolitre :	Froment	Méteil	Seigle	Orge	Sarrazin	Avoine	Foin	Paille
Janv. 1805	20.08	16.81	10.79	8.06		5.05	0.60	0.32
Janv. 1806	17.75	14.51	11.51	8.25		4.56	0.56	0.34
Janv. 1807 (2)	17.28	14.66	12.6	8.—		3.81	0.60	0.56
Janv. 1808	14.25	11.28	7.31	7.13		5.81	0.72	0.40
1810	11.44	9.31	7.—	6.62	4.94	4.41	0.56	0.40
Déc. 1815	21.46	17.80	14.16	9.56	6.40	5.34		
Juin 1816	28.98	19.44	24.99	13.26	8.00	7.29		
Mai 1817	51.42	41.88	37.08	32.93	15.79	20.50		

A Vervins, la mercuriale portait le prix du hanier :

	Froment	Méteil	Hanier
1807	16.75	15.25	16.—
1808	13.25	11.75	12.50
1809	12.13	10.63	11.38

L'année 1811, sèche et chaude, avec une moisson très avancée, des grains et vins de qualité, fut si bonne qu'on chantait mil huit cent onze la grasse. Une comète avait duré trois mois, on disait : le vin de la comète. (3) 1813 fut l'année de la micillure du blé ; en 1816 les moissons germaient en pied.

13. *En 1814.*

5 juillet. 1.000 chevaux d'artillerie sont mis à la disposition des communes pour être vendus ou loués à des cultivateurs éprouvés par les derniers combats de l'Empire.

16 juillet. Les cultivateurs sont invités à « prendre des précautions pour se préserver des exhalaisons putrides qui pourraient encore émaner de cadavres d'hommes et d'animaux ».

19 novembre. Paiement de 30 chevaux réquisitionnés par arrêté « de l'officier russe gouverneur général des Départements de l'Aisne et des Ardennes, du 28 mars 1814, pour être mis à la disposition des maîtres de poste de Laon, Marle et Corbeny ». Epizootie de pétin.

(1) Tradition orale du père Chapelet de Rogny.

(2) « Depuis deux ans il n'y a pour ainsi dire pas de récolte dans le pays » (Dhyver 1^{er} février 1807).

(3) La Thiérache, tome XV, page 87.

14. *Conscription.*

Le tirage au sort des militaires donna lieu à des traités de remplacement. Louis Remy, fait un traité le 7 gal. an 8 (1) avec le Citoyen Joachim Nicolas Larnelle, âgé de 19 ans, demeurant à Réunion-sur-Oise, (2) pour qu'il remplace Mathieu Remy, fils du comparant, en qualité de conscrit au service des armées en lui versant 500 francs aussitôt son arrivée au corps et 15 francs tous les 3 mois. En cas de mort, les héritiers dudit Larnelle toucheraient la somme principale, « pourvu que le traité reçoive son exécution ».

Le 8 prairial an 8 (3) Louis Remy fait une « convention avec François Joseph Marc Roseleur, propriétaire demeurant à Sombreton, Faubourg de la ville de Landrecy, marié », pour qu'il aille remplacer Pierre François César Remy, son fils, actuellement au service de la République dans la 4^e Cie, 8^e demi-brigade d'infanterie de l'Aisne. Louis Remy s'engage à verser 800 francs savoir : 400 frs dans le cours d'une décade après le départ du remplaçant et 400 frs deux mois après qu'il aura « justifié du certificat de son admission ». En garantie l'un affecte sa maison et dépendances, l'autre ses biens. Les déserteurs étaient nombreux dans l'arrondissement de Vervins. En juin 1807 les parents de ceux-ci sont déclarés civillement responsables, obligés de verser 1.500 francs et de loger en garnissoires des militaires de compagnies de réserve (27 février 1807).

En 1819, un tisserand de Cuirieux recevra 1.000 francs et 204 décalitres de blé pour remplacer au service Benjamin Remy, fils de Jean-Charles. Il n'y eut pas de suite. C'est un Jean-Louis Huba qui reçut 1.470 francs pour être canonnier à La Fère à la place du fils du cultivateur. Il en fit peut-être sa carrière, car on le retrouve en 1824 à Metz, remplaçant un habitant de Cilly. (4)

En 1827 le Préfet de l'Aisne met en garde contre des « Sociétés d'assurance pour le recrutement de l'armée qui proposent un établissement économique contre les chances du tirage au sort, ce qui n'est au fond qu'une spéculation pour fournir des remplaçants ». (5)

(1) Dhyver.

(2) Nouveau nom de Guise.

(3) Dhyver.

(4) Arch. Notariales de Marle.

(5) Actes du département vol. 9.

CHAPITRE III

LES PROPRIÉTAIRES D'HAUDREVILLE ET LEURS FERMIERS
APRÈS 1791

A. *La Ferme d'en haut.*

6 juillet 1791 — Jean-Louis-François Remy — Epoux de Marie-
Adjudication + an 9 Catherine Depierre

Biens Nation. Enfants : Pierre-François-César

Mathieu

Marie-Thérèse-Sophie

(ép. Moura Jean-Bte. Brasseur
à Marle)

Adélaïde.

18 juillet 1807 — Pierre-François-César Remy — Epoux de
(M^e Niay, Marie-Thérèse-Eléonore Bobœuf
Notaire à Enfant : Catherine-Zénaïde.
Marle).

23 juin 1831 — Louis-Joseph-Armand Belin — Epoux de
(M^e Palant, + 1866 Catherine-Zénaïde Remy
Notaire à + 1868
Marle, contrat Enfant : Emile Joseph
mariage).

4 mai 1867 — Emile Joseph Belin
(M^e Parmen- + 1869
tier, Notaire La Ferme est louée à : Gustave Lecat-
à Marle. Aubert.

30 août 1869 Partage entre les ne-
(M^e Parmen- veux : moitié pour : Victor Adolphe Belin,
tier, Notaire Mme Viéville-Belin
à Marle). moitié pour : Moura, Remy Eugène
Belin (du gd Essigny),
Mme Paringault, Vve
L. L'Hoth, Remy Arsène.

6 février 1870 — Mme Viéville-Belin et Joseph-Adolphe Belin
(M^e Parmen- Anne-Marie + 1883 (Crécy).
tier, Notaire
à Marle. Ac-
quisition par
licitation).

27 janv. 1884 — Mme Viéville-Belin
(M^e Parmen- Adjudication par llicitation entre
tier, Notaire les héritiers de Joseph Victor
à Marle). Belin.

Mme Viéville-Belin reprend le faire-valoir
direct en 1885 et 1886.

28 sept. 1887 — Fernand Viéville — Epoux en 1^{re} noces de
(M^e Bobœuf, Marie-Louise Batteux.
Notaire à Epoux en 2^{es} noces de Anna
Marle) vente. Julie Ménard.

9 avril 1895 — Louis Isidore Ferdinand Maireaux — Epoux
(M^e Venet, de Marie-Louise Bruneaux.
Notaire à Fernand Viéville reste fermier du corps de
Marle) vente. ferme, de 111 Ha 94 Maireaux ; 49 Ha 58
Delorme-Pagnier.

5 mai 1898 — Adhémar Maireaux + 1952
(M^e Venet,
Notaire à
Marle) dona-
tion.

23 oct. 1911 — Vente du corps de ferme à :
(M^e Légée, Camille Renard — Epoux de
Notaire à Marg. Boureau.
Marle). Camille Renard est fermier des terres Mai-
reaux, Bouxin, Belin, Dumartin, Poilvéd,
Delorme.

16 juin 1927 — Vente du corps de ferme à :
(M^e Warin, René Toffin — Epoux de Anne-
Notaire à Marie Lallemand (1930)
Marle). Fermier des terres Maireaux, Bouxin, De-
lorme, Poilvéd, Cousin.

B. *La Ferme d'en bas.*

9 mai 1791 — Jean-Charles Remy — Epoux de Françoise
Adjudication + 15 juin 1793 Agnès Bourgeois.
Biens Nation. Enfants : Jean-Charles.
Julie.
Jean.
Alexis.
Célestine.

10 nivôse 1793 — Jean Charles Remy — Epoux d'Augustine
(Lehaut). + 1826 Julie Poyart
+ 1847
Enfants : Jules-César.
Clovis.
Eugénie.
Victoire.
Benjamin.

31 janv. 1835
(M^o Leroux,
Notaire à
Laon).
Partage.

26 août 1835 — Jules-César Remy
(M^o Leroux + 1880
Notaire à
Laon) vente.

s. s. p.
22 janv. 1854 *La ferme d'en bas est démolie* ; sont emplacement est livré à la culture, sauf 21 a. 50, échangés en propriété avec Louis Belin, ainsi que 87 ca. autrefois terrain occupé par la forge.

C. La Ferme Nouvelle.

Propriétaires

Jules-César Remy
— Epoux de Vve Vitu

Fermiers

s.s.p. 31 juillet 1869.
*Bail de 18 ans à
Edouard Hippolyte
Carlier — Epoux
de Léonie Olga Ho-
noré.*

18 fév. 1882 — Benjamin Remy :
(M^e Masson, Mme Jules
Notaire à Gérard-Rémy,
Marle). Mme Henri
Violette-Remy
Léonide

28 mars 1888 — sa fille Clémence Vitu
(M^e Masson, épouse Carlier Léandre
à Marle). Ferdinand

— ses petites-filles :

Marthe épouse
Foucamprez
Marguerite
épouse Fassin

Succession Veuve Remy-Vitu.

19 janv. 1887 — A la requête d'Émile
(M^e Masson,
à Marle). Gérard :
Adjudication à Mme
Martin Gérard du corps
de ferme sur 3 ha. 62 a. 86
pour... 32.000 francs

8 fév. 1888
(M^e Masson,
à Marle).

*Bail de 15 ans à
Martin Eustache-
Émile, époux de
Juliette Aurélie Gé-
rard (fille de Jules
Gérard - Remy de
Saint-Acquaire).*

— Vve Henri Violette-Remy
Léonide

par Mme Vve Henri
Joseph Violette née
Léonide Remy -
40 ha. 27 a. 43 ca.
au fermage de....
2.415 frs 90.

— Jules Gérard-Remy
Aurélie :

par Émile Gérard
époux d'Adèle Wa-
teau - 44 ha 00. 01
au fermage de....
2.640 frs.

30 mars 1888 — Émile Gérard-Wateau
(M^e Masson, Adèle
à Marle).

par Mme Carlier
Léandre née Vitu
Sidonie Clémence -
2 ha. 73. 46 au fer-
mage de 164 frs 10

6 mars 1890

Sous location par
Martin veuf de Ju-
liette Gérard de
117 ha 08. 71 au
fermage de...
8.196 frs 10.

	à Riche Pierre Parfait Ghislain + 1893 époux de Rosine Clémence Dubois <i>Bail de 13 ans</i> par Jules Gérard-Remy Aurélie Alphonsine de 89 ha. 33. 37 et corps de ferme au fermage de... 7.753 frs.
4 juin 1899 — Mme Vve Jules Gérard- (M ^o Masson, Remy + 1902 à Marle).	Consent un bail à <i>Émile</i> <i>L'Hotte-Riche</i> + 1949 + 1951
23 nov. 1933 — Mme Vve Naudé- (M ^o Bailly, Violette Notaire à Marle).	Consent un bail à <i>Jean Cau-</i> + 1947 <i>L'Hotte</i> Thérèse.
21 nov. 1949 — Mme Vve Naudé- Violette — Naudé Allard	Consent un bail à <i>Émile</i> <i>L'Hotte-Riche</i> + 1949 + 1951 Bail à <i>Veuve Cau-</i> <i>L'Hotte</i> . Bail à <i>Jean Cau-</i> Rammelaere.

CHAPITRE IV

LE MOULIN A VENT D'HAUDREVILLE

Est-ce pour se soustraire définitivement au « ban » du moulin seigneurial d'avant 1789 ? ou bien est-ce pour adjoindre à la ferme une annexe d'industrie de transformation ?

Jean-Louis-François Remy construisit « un moulin à vent faisant farine (1) sur l'ancien terroir de Behaine, après en avoir acquis l'emplacement de sa Sœur Rosalie, au lieu-dit « Le Cerisier » (2) contenant 68 a. 62 ca. (ou deux jallois) tenant d'une lisière au S^r Dupuis, par bas aux hoirs du sieur Labart, d'autre à la Dame Vve Beaurain come fermière, d'un bout au

(1) A Marle subsistent les 4 pieds en pierre de taïle d'un moulin à vent au-dessus de la briqueterie Martin, vers le Châtelet.

(2) Actuellement appelé « Le Moulin à Vent » depuis 1830, au carrefour du chemin montant d'Haudreville vers Berlancourt et de la Route de Guise, marqué au plan directeur dans le trianglé.

S^r Denise et à la grande route de Marle à Guise, d'autre bout au chemin de Berlancourt ». (1)

Les héritiers de Jean-Louis-François Remy (2) réservèrent ce moulin à leur mère, Marie-Catherine Depierre le 18 juillet 1807, comme « conquet » de sa communauté d'avec Louis Remy.

Le moulin à vent revint ensuite aux époux Remy-Bobœuf (3) pour être donné en dot à leur fille à son mariage avec Louis Belin le 23 juin 1831 « avec tous les agrès et ustensiles qui en dépendent et nécessaires à son exploitation ».

CHAPITRE V

LES CORPS DE FERME D'HAUDREVILLE DE L'EMPIRE A 1850

1. *La Ferme d'en haut.*

Le 18 juillet 1807, par devant Maître Niay, Notaire Impérial Marie-Catherine Depierre, veuve du Sieur Jean-Louis-François Remy, vendait ainsi que son fils Mathieu, garçon majeur, cultivateur à Behaine, et ses deux filles Marie-Thérèse Sophie et Adélaïde, au Sieur Pierre François César Remy :

1) « Un corps de ferme, consistant en corps de logis, écuries, pigeonnier, bergeries, granges et autres bâtiments et dépendances avec le terrain sur lesquels ils sont construits et la cour, le tout composant le corps de ferme vulgairement connu sous le nom de *ferme d'en haut*, bâti en maçonnerie, terre et bois, couvert en ardoises, chaume et tuille, tenant d'une lisière au Sieur Jean Charles Remy, d'autre lisière au jardin de la Chapelle et audit Sieur Jean Charles Remy, d'un bout au clos appelé le Clos à greffes et d'autre bout au jardin légumier et l'ancien chemin de Coucy ».

2) « Un jardin appelé le jardin de la Chapelle contenant douze ares quatre vingt deux centiares (ou trente verges) tenant d'une lisière au corps de ferme cy-dessus désigné numéro premier, d'autre aux vendeurs et acquéreurs, d'un bout au chemin de Coucy, d'autre bout audit Jean Charles Remy, icelui fermé en partie de hayes vives qui en dépendent ».

3) « Un jardin légumier entouré en partie de murs, contenant environ trente quatre ares trente et un centiares (ou un jalois) tenant d'une lisière audit Jean-Charles Remy et au corps de ferme cy-dessus désigné, d'autre lisière au chemin de Coucy, d'un bout au même corps de ferme, d'autre au chemin de Marle à Berlancourt ».

(1) Vente du 18 juillet 1807 par Maître Niay, Notaire à Marle.

(2) Son contrat de mariage fut passé devant Maître Ch. Lemaire, notaire à Bohain le 10 juillet 1777.

(3) Dans le canton de Marle, le nombre des meuniers s'était accru de 1/3 en 30 ans. 21 meuniers sont patentés dans le canton le 1^{er} janvier 1825.

4) « Et un clos appelé le Clos à greffes, entouré en partie de hayes qui en dépendent contenant environ trente quatre ares trente et un centiares (ou un jalois) tenant d'une lisière audit Sieur Remy et audit corps de ferme, des deux bouts audit Jean-Charles Remy ».

Cette vente est faite moyennant la somme de 7.000 francs de prix principal, franc denier aux vendeurs.

« Le même jour ont été vendus à Pierre César Remy les objets mobiliers, chevaux, vaches, porcs, brebis, poules, volailles de toute espèce, ustensiles aratoires, vivres battus et à battre, grains, empouilles de toute nature tant en couvraines que mars, labours et amandises sur toutes les terres, tant en propres que de tenues à ferme, bacs, rateliers, perches et clés de hourdages, claires et cavenne servant tant à parquer les moutons qu'à loger le berger... moyennant la somme de 15.750 francs de prix principal ».

Les héritiers de Louis Remy, le 29 mars 1808 faisaient lever le plan par Caby « Juge de paix et arpenteur, de 114 pièces de terre et prez qui leur appartenaient en indivis, soit 143 ha. 23 a. 74 ca. ou 417 j. 36 v. 6/6 sur Vohary, Marle et Behaine, Montigny. L'estimation était de 290 francs le jalois ».

Le 23 juin 1831 à son mariage avec Louis Joseph Armand Belin, la fille de Pierre-François-César Remy, Catherine Zénaïde, recevait en dot :

« l'une des fermes d'Haudreville, où ils font leur demeure, consistant en principal logis, construit en pierres et briques, couvert d'ardoises ; autre corps de logis derrière (1) aussi construit en pierres et briques, couvert d'ardoises, composé de deux places habitables et d'une petite cuisine, cave en dessous ; écurie, construite en pierres, couverte en ardoises, faisant suite au premier corps de logis ; petits bâtiments en appentis, derrière cette écurie, y tenant, divisés en poulaillers, bûcher et écurie ; autres bâtiments construits en terre et bois et couverts de paille, à droite de la porte d'entrée de la ferme et dont les deux premiers, près du second corps de logis servent de bûcher ; petite cour par-devant ; pigeonnier, bâti en briques ; autres écuries ; grange ; bergeries ; étables, loges à porcs ; poulaillers et autres bâtiments d'exploitation, construits en terre et bois, couverts de paille ; cour, jardin potager, derrière le second corps de logis, entouré de murs et de bâtiments, contenant environ trente quatre ares trente trois centiares (1 jalois) ; jardin verger vers le midi, fermé en partie de haies vives qui en dépendent, pouvant contenir aussi trente quatre ares trente trois centiares (1 jalois) ; autre jardin verger sur le devant, contenant environ douze ares quatre vingt deux centiares (30 verges) pour lequel existe une forge comprise en la présente donation et

(1) Au milieu de la petite cour de la cuisine actuelle : c'est la « chambre au nord » construite en 1740.

généralement tous autres lieux et dépendances de la d. ferme, tenant le tout de la lisière vers le levant à la pièce de terre ci-après désignée et aux veuve et héritiers de M. Remy-Poyart, de l'autre encore à ces derniers et au chemin de Marle à Berlancourt, du bout vers le Nord à l'ancien chemin de Coucy, de l'autre aux veuve et héritiers de M. Remy-Poyart et à une pièce de pré appartenant aux donateurs ;

Une pièce de terre, située près de cette ferme, fermée de haies, contenant trente deux ares soixante centiares (76 verges), tenant de la lisière du couchant à l'un des vergers et à la cour dépendant de la ferme, de l'autre et du bout vers le midi aux veuve et héritiers de M. Remy-Poyart, de l'autre à l'ancien chemin de Coucy.

C'est Louis Armand Belin qui fit les grandes constructions de la ferme actuelle autour de 1830. L'agriculture était prospère. La récolte de 1832 fut extraordinaire. Le blé valait 6 frs le jallois, le cidre 1 sou 3 liards le litre. C'est aussi l'année du choléra-morbus qui fit 65 victimes à Marle et 59 à Voyenne. Durant les deux dernières années de la Restauration, les incendiaires avaient fait des ravages : maisons de chaume, meules, étaient brûlées. De nombreuses compagnies d'assurances étaient nées à cette époque.

Armand Belin recevait à bail de Blin de Varlemont 10 ha. 8 a. 8 ca. au fermage net annuel de 850 frs en 1859. (1)

Chaque année un nouveau bâtiment venait corriger l'alignement de la précédente ferme. De très belles *bergeries*, surmontées de greniers à fourrages (« les Hourds ») s'élèvèrent en 1837. Elles étaient en alignement avec les cabarots à poulains. Elles pouvaient contenir aisément 500 moutons.

Le bâtiment des écuries à chevaux fut refait en 1839. Il peut loger cinq attelées de 5 chevaux, dont quatre sur le même front.

La maison d'habitation lui fit suite en 1840.

La grange de 10 arches, (2) séparée des cabarots par un couloir, faisait alignement avec tout l'ensemble des bergeries. Un abreuvoir était creusé pour garder une réserve d'eau suffisante en cas d'incendie ; il était limité par des murs sur trois côtés. Un poulailler-canardier était établi au bord de l'abreuvoir vers le fond. Un muret séparait la cour de la pâture du fond — incomplètement.

En 1852 le plan cadastral indique que les bâtiments à droite dans la cour étaient encore incomplètement réalisés. Par contre, le long du chemin d'Haudreville à Marcy et en retour vers Marle, un jardin agrandi était entouré de murs, comme aussi le potager qui s'étendait derrière les bergeries et la grange.

(1) Sous le Second Empire le valet de charrue se paie deux fois

(2) Une arche de 4 m. fut supprimée par Adhémar Maireaux, pour laisser un coupe-feu plus large entre les bâtiments.

Un hallier à instruments, fermé de trois côtés, communiquait par une petite cour derrière l'écurie, avec le passage d'entrée de ferme. Un petit mur limitait le jardin de la chapelle, en prolongement du grand potager.

2. La Ferme Nouvelle.

Par contre, la ferme nouvelle de Jules César Remy, en 1852, était édifiée sur un emplacement de 3 ha. 60, où était intervenu un échange de propriété entre Jules Remy et Louis Belin.

Une pièce de terre au Mont à cailloux de 68 a. 76 ca. contre :

21 a. 50 en 2 parcelles sises dans l'enceinte des fermes, l'une de 20 a. 63 à prendre dans le terrain qui formait l'emplacement de la vieille ferme démolie par Jules Remy, l'autre de 0 a. 87 ca. sur laquelle était autrefois édifiée une forge appartenant à M. Remy, « au couchant de la ferme ». (1) L'emplacement de l'ancienne ferme, convertie en terre, puis en pâture, comportait 2 ha. 11 a. 63 ou 6 j. 13 v. 14, divisés en 4 parts de 1 j. plus une de 1 j. 08. 07 et plus une de 1 j. 05. 07.

Si l'on vit si grand pour la construction des fermes, c'est qu'on cherchait une formule d'extension industrielle : dans chaque cour il serait facile d'installer une distillerie. En 1857 à Voyenne, Brucelle-Boutroy en avait monté une dans un bâtiment de ferme, elle fonctionne jusqu'en 1866.

CHAPITRE VI

LA MAISON DE FERME EN 1850

En vertu d'un traité reçu par Maître Niay, Notaire à Marle, le 30 septembre 1807, la Veuve de Louis Remy, née Marie Catherine Depierre s'était réservé le *second corps de logis* dépendant de la ferme (d'en haut), la cave et le grenier, qui en faisait partie — ainsi que le bâtiment en appentis près de l'écurie et le bûcher.

En 1852 ce second corps de logis existait encore, en saillie dans la petite cour vers le Nord, laquelle communiquait avec le jardin limité par un mur le long du chemin de Marcy.

Au midi la maison était reliée avec les bâtiments de l'aile droite de la ferme. Les héritiers des Remy-Poyart, construisant la ferme nouvelle de l'autre côté de la route vers l'ouest, avaient laissé libre tout le logis de la ferme dite d'en bas : Jules Remy avait choisi le même type de ferme que celle de Champcourt et de Saint-Acquaire, bâties sur les plans du même architecte. Sa part de succession était de 47 ha. 59 a. 63 ca. sur les 220 ha. 67 a. 61 ca. propriété de famille.

(1) s.s.p. du 22 janvier 1854, rappelé dans partage du 18 février 1882 par M^e Masson à Marle.

Ce sont donc deux corps de ferme, mais aussi deux maisons qui sont construites autour de 1840. L'un et l'autre propriétaires ont vu grand. Les façades de pierres et briques font penser à une construction Louis XIII avec « harpes », larges bandeaux de pierre blanche, appuis de fenêtre en pierre aussi. Elles sont orientées au S.E. pour avoir le plein effet de la lumière et de la chaleur du jour. Les fenêtres un peu hautes, plus étroites que celles d'Henri IV, indiquent bien l'époque heureuse de Louis-Philippe.

La maison Belin est complètement à l'écart des bâtiments, dans un jardin. Celle de Jules-César Remy fermant le trop grand quadrilatère des bâtiments de ferme, est appuyée à des communs : forge, laiterie, remises à voitures. Par derrière, un parc, où sont plantés à la mode du jour, beaucoup d'arbres décoratifs, même un cèdre. (1)

L'une et l'autre demeures ne sont plus du type rustique ou monastique, elles vont à l'envi des belles maisons bourgeoises où après un « corridor » d'entrée on trouvera salles à manger, salon, chambres de maître, chambres « à recevoir » ou « à donner ».

La maison de « la ferme nouvelle » C. Remy, est au fond de la cour. Pour y arriver il faut franchir une porte d'entrée monumentale doublée d'une petite porte, dont les barreaux sont en fer plein. Les arcs sont en pierres de taille, imbriquées jusqu'à la clé de voûte, l'une en plein cintre, l'autre en cintre allongé. Les assises de briques, qui les surplombent sont couronnées d'un bandeau de pierre, où président deux statues de grandeur naturelle portant le nom du Travail et de la Liberté.

C'est l'époque de la fondation du *Comice Agricole de Marle* (1841) assemblée de cultivateurs qui mettent en commun leurs expériences et leurs pensées, expression de la vie agricole en vue de son exaltation en public, puis de sa cohésion : du Comice sortira 40 ans plus tard le premier syndicat agricole, sans que l'individualisme d'alors ait abandonné ses droits.

De la maison à l'estrade publique le cultivateur entend signaler son effort de puissance, de réflexion intelligente et d'ascension sociale.

A noter que dès 1844 le Comice Agricole de Marle avait essayé de créer pour « éviter les migrations printanières » des ouvriers, un modèle de convention entre patron et ouvriers. (2)

(1) A Marle, la « maison Pelletier » bâtie sur l'emplacement de la Poterne et des anciennes écoles chrétiennes est de la même époque 1843. Il fallut creuser les fondations jusqu'à 8 m. Ce n'était que débris d'énormes incendies, sans doute ceux du XVII^e siècle dans « la rue du Prieuré ».

(2) Sous le Second Empire le valet de charrue se paie deux fois plus que sous la Restauration.

L'année était divisée en 3 périodes :

1. du 11 novembre au 11 mars, elle était comptée dans le gage annuel pour 2/12^e.
2. du 11 mars au 11 juillet, payée 4/12^e.
3. du 11 juillet au 11 novembre, payée 6/12^e.

L'usage d'un livret est accepté pour les parcours, les valets de charrue, les servantes de basse-cour. En 1856, les « livrets de domestiques » selon le modèle du Comice de Marle ou du modèle du Comice de Laon, sont en vente au bureau du « journal de l'Aisne » (fondé en 1838, dont l'abonnement était de 32 frs par an pour Laon, 34 frs pour le département et 38 frs hors département).

Il y avait toujours le gage ou salaire, (1) indépendamment du denier à Dieu.

En 1853 à Marcy tous les *acomptes en nature* étaient marqués sur une « taille » — comme le faisait le boulanger pour le pain — à raison de 3 *boisseaux* par jalois scié (orge, seigle, blé) ou environ 1 *litre par verge*. Les femmes à la moisson s'appelaient « *scieuses d'arpents* ». Les moissonneurs à la faux n'étaient payés qu'à 2 *boisseaux* du jalois.

La visite du médecin (de Sains ou d'Housset) à domicile était de 8 frs 50 pour une seule consultation et 2 frs 80 pour celles qui venaient à la suite. Le médecin arrachait les dents, « coupait un pend d'oreille, croyant que c'était un poreau chanceux » ou livrait un vomitif. (2)

CHAPITRE VII

LA FERME INDUSTRIELLE

C'est de cette époque 1850 que partent les grandes transformations. Les petites parcelles, peu à peu, sont agglomérées aux grandes fermes. On ne parle plus de laboureur, mais de cultivateur. Bientôt on dira « cultivateur et industriel ». La ferme elle-même s'appelle souvent « exploitation agricole ». Le « compagnon de labour » au nom artisanal de 1820, était devenu « l'ouvrier agricole ».

Le rythme de la production relève de forces naturelles sans rapport avec les possibilités physiques de l'homme.

Nouvelles cultures : la betterave sucrière qui a pris peu à peu la place des jachères (une distillerie fermière fonctionnait à Voyenne chez Brucelle) puis du chanvre dans les vallées, les

(1) Salaire ou serte. Il existait des registres de « sertes ». Le nom de « sertier » équivaut à salarié.

(2) Journal de Dupuis cultivateur à Marcy. (Etude Ammeux à Marle).

fourrages qui sont de plus en plus abondants. Les oléagineux sont abandonnés quand sont introduits les sésames d'Egypte (1845) puis les graines d'arachide (1860). L'apparition du pétrole en 1868 est l'origine de transformations importantes. Il y a un élan général après une suite de réussites brillantes. Mais qui a tenté les premières expériences ? Haudreville. Louis Armand Belin était un véritable horticulteur, plantant beaucoup d'arbres à fruits, aménageant des vergers. Les murs étaient couverts d'espaliers ; des pommiers en cordons partout ; des arbres à noyaux. Il avait depuis 1831 :

« Deux enclos réunis, situés au terroir de Marle, près de Behaine, lieudit « la ruelle Abel » plantés d'arbres à fruits et entourés de haies vives, le premier contenant deux hectares soixante deux ares cinquante deux centiares ; le second deux hectares dix sept ares six centiares ».

En 1854, il participe à la *fondation de la Sucrerie de Marle*, société en nom collectif, sous la raison sociale : Ancelot, Wateau, Belin et C^{ie}. On choisit l'emplacement près de la rivière, pour les besoins d'eau, près du jardin de Wateau, qui en venant s'y promener pourrait surveiller l'usine. Une maison fut projetée pour le directeur Jean-Baptiste Honoré Wateau « Épicier fabricant de sucre ». Comme on envisageait l'éventualité d'une grève d'ouvriers, (1) on éloigna prudemment les murs de la future maison « d'une distance supérieure à un jet de pierre », du côté de la rivière, comme du côté de la route de la Madeleine, traversant alors le Vilpion sur un pont de bois qui permettait seulement le passage d'un cavalier. Les briques furent fabriquées à l'emplacement qui devint la ferme Jumeaux. La société dura dix ans. L'usine était complétée, pour les charrois vers la gare de Laon, par une ferme qui avait été celle des Grizot dans le Faubourg St-Nicolas. (2) De plus, les 80 ha. de betteraves amenés par Louis Belin pesaient dans l'approvisionnement de la fabrique, durant les premières années. Ils se réduisirent à 40 à la fin de la période décennale. La betterave à collet vert était seule employée.

Émile Joseph Belin, fils du précédent, était sorti de Centrale : on projetait d'utiliser ses compétences pour l'usine. Mais sa santé était chancelante. Le père mourut en 1866, (3) le fils

(1) Marle comptait en 1818, 1.444 hab.
1836, 1.686 hab.
1856, 2.001 hab. (Melleville).

(2) A l'actuelle brasserie, Émile Belin, après la succession de son père, transporta à Jean-Baptiste Louis Honoré Wateau ses droits au bail de la dite ferme exploitée par son père et Wateau, avec un fermage de 242 hl. de blé froment 1^{re} qualité (moyenne des mercuriales sur une année à partir du 24 juin) et 5.021 frs 90 en numéraire (dossier Belin chez P. Servain géomètre à Marle).

(3) Le 6 mars 1864, Louis Joseph Armand Belin achetait 65 a. 24 ca. pour 2.280 frs. Cette pièce de terre était sise lieudit « Le Fief de Vendizy au Buis » assez près de la prairie.

en 1869. Ils cultivaient, outre le reste, 300 jalois dans la vallée, de Marcy à Haudreville et possédaient 175 hectares au moins dans la ferme.

Après les 10 premières années, de nouveaux actionnaires furent admis : Valentin Maireaux, Alphonse Gentilliez, Brucelle. Les dividendes furent fantastiques. On chuchota qu'ils avaient atteint 110 %.

En 1870, Alphonse Gentilliez passait à cheval la passerelle de la Madeleine, quand il fut arrêté par un factionnaire prussien. Interpellé, il répondit qu'il allait surveiller la marche de l'usine. Le factionnaire assurait l'ordre : il le laissa passer, pour aller « veiller à l'ordre ». (1)

Le chemin de fer du Nord fonctionnait en 1870, (2) depuis 1867. La compagnie s'assurait par des expropriations le terrain nécessaire à ses voies. Le 31 août 1871, par devant M^e Boutroy, Notaire à Marle, est consignée la perte pour Haudreville de 59 a. 80 au Pré Saint-Julien. Pour Jules Remy les emprises du chemin de fer s'élevèrent à 2 ha. 78 a. 62 ca. à St-Julien.

A dater de 1871, la gare de Marle est ouverte au trafic des marchandises. La Sucrerie vend sa ferme annexe à Caland, laquelle deviendra la Brasserie. Les labours profonds sont à la mode et une nouvelle charrue dite « Révolution » est utilisée. On cultive la betterave Brabant. En 1873, un transporteur de betteraves par câble et bennes (syst. Hudson) est installé entre Marle et Voyenne, avec machine à vapeur comme moteur. L'expérience fut désastreuse et donna lieu à un procès contre l'ingénieur anglais.

Dans la *Ferme nouvelle* Jules Remy, qui possédait 220 ha. 67 a. 61 ca., jouissait de la considération de ses voisins. En 1857 les terres des Pauvres de Marcy, affermées au meunier Valéry Danglehem vont être bornées. Mais il manque 16 verges, par « anticipation » des trois voisins, qui ne veulent rien rendre. C'est Jules Remy qui est « juge souverain de cette affaire ». (3)

Sur Haudreville, lieudit « le Bois aux Tilleuls » près le Mont St-Bernard, 195 peupliers plantés sur les bords d'une pièce appartenant à l'Hôtel-Dieu sont adjugés le 14 février 1858 pour 1.466 frs. Victor Honoré Ancelot, prop. à Marle en achète 143 pour 990 frs. (4)

La crise de natalité se double du dégoût des travaux de la terre ; après 1850 le village se dépeuple.

(1) Les blés trop forts étaient atteints de « croussure ». Marle fut bombardé par les Prussiens le 19 décembre 1870.

(2) Le cocher de Napoléon III. Fauconnier Henri († 1901) était marié à Berlancourt à Damaris Carlier. Il avait repris le service de son père.

(3) Lettre du maire de Marcy au Géomètre Pottier.

(4) Arch. de Marle B 126 (affiche verte).

Des équipes d'ouvriers venaient faire le binage et l'arrachage des betteraves, les foins, la moisson. Ils étaient amenés par des chariots de la ferme qui allaient les chercher en Thiérache. Les blés étaient sciés et l'on payait généralement en nature et en argent, à raison de 2 quartels par jalois, 1 livre à la verge. Les femmes faisaient cet ouvrage. La récolte des « grosses dravières », des luzernes et trèfle se payait à 1 fr 50 le jalois ; les piqueurs pour l'avoine, les féverolles, réclamaient 3 frs le jalois. C'étaient « les vieux » qui généralement fauchaient les prés à 1 fr 50 le jalois.

Après la guerre de 1870, la perte de l'Alsace-Lorraine prive la France d'industries textiles. Des usines sont montées dans notre région et pendant 20 ans leur nombre s'accroît, faisant le drainage de la main-d'œuvre. La terre est louée très cher : 90 à 100 frs l'hectare de culture. Certains propriétaires louent leur domaine plutôt que de l'exploiter personnellement. Les deux fermes d'Haudreville sont aux mains de *fermiers*.

Dans la ferme nouvelle, par un sous-seing privé du 31 juillet 1869, un bail de 18 ans est consenti à Édouard-Hippolyte *Carlier*, époux de Léonie Olga Honoré, avec un fermage de 21.000 frs pour les 214 ha. 16 de la ferme nouvelle et 2.400 frs pour le corps de ferme. Ce dernier, à la succession du constructeur, Jules Remy, est estimé 60.000 frs. Dans l'autre ferme, après Émile Joseph Belin, le fermier Gustave Lecat-Aubert, n'ayant pas fait ses affaires (Mademoiselle Aubert était devenue aveugle après avoir vu tomber un couvreur du haut d'un toit dans la ferme), Madame Veuve Viéville-Belin, devenue propriétaire, reprend le faire-valoir direct en 1885-1886.

En 1875 de nouveaux ponts sont construits sur la Serre et le Vilpion.

Un cyclone en 1876 avait ravagé la ferme des Belin.

Le soir du 28 mai 1879, la foudre mettait le feu au clocher de Marle, qui ne fut rétabli complètement qu'en 1883. L'année 1880 marque la crise agricole ; le blé descendait à 18 frs. La Sucrerie se modernise et utilise la diffusion au lieu des presses hydrauliques. En 1884 les fabricants de sucre constituent un Syndicat. La betterave Brabant est abandonnée pour faire place aux graines allemandes (Klein Wanzleben et Dippe).

Les fermages étaient tombés à 60 frs l'hectare. Ce sont les conditions du bail — impôts en sus — d'Eustache Émile Martin, dans la ferme nouvelle, adjugée avec 3 ha. 62 a. 56 ca. à son épouse pour 32.000 frs seulement le 19 janvier 1887.

Le corps de ferme deviendra une lourde charge pour le propriétaire ; sa location ne dépassera pas 2.400 frs. Le 6 mars 1890 le fermier Riche-Dubois se verra consentir un bail par Jules Gérard-Remy pour un marché de 89 ha. 33 a. 37 ca. et le corps de ferme à raison de 7.753 frs 40. (1)

(1) Bail du 6 mars 1890 par-devant M^e Masson, Notaire à Marle.

Autour de Marle le prix du fermage de 60 frs l'hectare descendra jusqu'à 45 frs. Et ces chiffres seront les mêmes jusqu'à la guerre de 1914-1918.

Le prix du blé règle la situation agricole. Jusqu'à 1865, c'est l'*agence de Saint-Quentin*, qui fixait les cours.

<i>Année</i>	<i>Prix moyen au quintal</i>
1814	14 frs 50
1816	41 frs 53
1818	17 frs 53
1830	23 frs 07
1833	13 frs 54
1835	13 frs 97
1836	14 frs 40
1837	16 frs 13
1838	22 frs 94
1839	24 frs 69
1840	18 frs 20
1848	14 frs 87
1850	15 frs 12
1853	31 frs 86
1859	19 frs 98
1860	24 frs 24
1863	18 frs 29

La récolte 1855 en juin valait 34 frs l'hl.
1856 (3 oct.) 26 frs l'hl.
1858, 20 frs l'hl.
1^{re} qualité de froment.
Orge 20 frs l'hl. Avoine 16 frs.

Le blé étranger de semence valait 60 frs l'hl. et demi. Le seigle 14 frs 50 ; le colza 30 frs. (1)

Puis après 1863, c'est l'*Agence de Marle* (fondée en 1844 pour les quatre cantons du Comice, cotisation annuelle 6 frs, réunion le mardi après-midi) autorisée par le Ministre du Commerce, qui règle les prix. Le blé valut en 1844 3 frs 50 le double boisseau ou 28 frs les 2 hectolitres. (2) Il fut à 42 frs les 2 hectolitres en décembre 1845 (les pommes de terre à 15 frs le double hectolitre). En 1847 64 frs. Le Buis s'était mis à couler : fièvre typhoïde, dysenterie, choléra. A la fin de l'année le blé était à 88 frs.

L'année 1840 avait été marquée par la fondation d'une station de monte des haras à Marle. Un 3^e étalon est réclamé en 1843. Il y avait dans le canton de Marle 3.287 chevaux dont 1.414 juments

(1) Journal de l'Aisne 30 octobre 1856 - cours du marché de Marle le 28 octobre. La baisse est de 1 fr à l'hl. sur le précédent marché.

(2) Manuscrit.

- 181 de selle
- 50 carrossières
- 554 de petit trait
- 631 de gros trait

Il naissait 537 poulaïns dans l'année.

En 1845 on abandonne les oléagineux par suite de l'introduction à Marseille des huiles de sésames d'Egypte.

En 1860 la fabrication d'huile se fait avec les graines d'arachide.

Le choléra qui menaçait de décimer la population du canton en 1854, s'arrêta à Marle après l'institution d'une procession du soir en l'honneur de Notre-Dame le 8 décembre. Elle a lieu annuellement depuis ce vœu.

En 1886 on introduit le pétrole puis les huiles d'Amérique.

Alors nous constatons dans la circonscription du Comice de Marle l'abandon de 17 fermes = 2.270 ha. — jusqu'à 116 fermes = 5.563 ha. sans compter 1.603 ha. laissés en friche.

Vers 1900 la laine est à 5 frs le kilo lavée ; 2 frs 50 le kilo non lavée. Les brebis étaient lavées souvent, avant la tonte, à la rivière.

La sélection du bétail ovin s'est faite après 1838 par croisement des troupeaux avec bêliers anglais Dishley, New Kent, Mérinos.

Voici les cours de Marle pour le blé :

<i>Année</i>	<i>Prix moyen au quintal de blé</i>
1864	17 frs 44
1865	16 frs 19
1866	18 frs 61
1869	28 frs 64
1870	20 frs 10 (26 frs 05 en sep-tembre).
1871	20 frs 14
1872	20 frs 30
1873	23 frs 42
1874	23 frs 94
1875	28 frs 93
1876	19 frs 38
1884	18 frs 66
1885	23 frs —
1890	22 frs 41
1893	26 frs 32
1899	27 frs 19
1900	19 frs 21
1901	19 frs 51

Le 28 septembre 1887 (M^e Bobœuf, Notaire à Marle) Fernand Viéville fait l'acquisition du corps de ferme construit par Louis Belin, pour 25.000 frs. On mesure la baisse de valeur des bâtiments.

Depuis 1880-1890, la libre concurrence s'efface, pour surmonter les crises, (1) devant l'association. La division du travail devient de plus en plus poussée : le métier unitaire éclate et l'habileté professionnelle se dégrade. C'est une seconde révolution industrielle. De nouveaux métiers éclosent : le constructeur de machines et le réparateur.

La préparation des grains à la ferme vers 1890 par le battage au fléau fut remplacée par la batteuse actionnée par des chevaux de manège (il y en avait trois qui servaient alternativement). La semence était assurée par le *cribleur* (ou romaniseur ou puer) qui travaillait à façon avec les cibles qu'il confectionnait lui-même avec des peaux de veau séchées, puis perforées. Il entreprenait toutes les récoltes à 1 fr 50 l'ha. ou bien à :

0 fr 12 à 0 fr 15 le quintal propre pour les graines de commerce (blé, avoine, seigle, colza).

0 fr 25 le quintal pour les graines de semence (ou un sou du « boisseau »).

1 fr 50 le quintal pour le trèfle blanc.

1 fr 25 le quintal pour le trèfle violet, luzerne, anthyllide.

Le *batteur* au fléau travaillait « au cinquième » : 1 quintal de blé par 5 quintaux battus. Le patron ne sortait pas d'argent.

Le *moissonneur* gagnait 3 boisseaux de 25 l. de blé par arpent (44 a. 88) pour faucher, lier, dresser. Pour faucher la luzerne et mettre en « burieaux » : 5 frs l'arpent. Pour le seigle : 7 frs l'arpent. Quelquefois toute la moisson était entreprise, chargement compris, pour la 17^e gerbe. (2) L'ouvrier portait au moulin son propre grain, dont il recevait la farine et laissait au meunier la moitié des issues.

Ces spécialistes venaient souvent de la Thiérache ; en fin de carrière ils devenaient petits cultivateurs, ayant élevé une famille, avec le travail que leur procuraient toujours, été comme hiver, des fermiers compréhensifs. Les récoltes étaient liées soit avec des « loïens » (liens) de seigle, soit avec des liens de « tille » tirés dans l'écorce du tilleul (achetés à Athies à 6 frs 50 le mille. (3) Le lien avait 1 m. 10 de long et 0 m. 01 de large. L'écorce mise à gonfler dans la rivière était fendue avec une serpette : on en retirait 3 épaisseurs, dont la première — « la soie » — servait à lier les asperges. (4) Le lien pour caisses à

(1) Après la guerre de 1870 et jusqu'en 1879 les fermages étaient montés à 100 frs l'ha. ; en 1884 ils étaient redescendus à 45 frs dans toute la région.

(2) Les *hayeux* de Tupigny venaient rattacher les haies à plusieurs « loüures » (jusqu'à 14).

(3) 10 sous la botte au détail par 100 ; en gros certains cultivateurs achetaient par 2 à 300.000 de 4 à 4 frs 50.

(4) Tradition orale rapportée d'une fille de Méreaux, cordier d'Athies-sous-Laon qui livrait toute la culture en « tilles ». Il achetait les écorces de tilles aux bois de Marchais, Faucouzy, Samoussy et St-Gobain. Marfontaine en produisait un peu.

champagne avait 2 à 3 m. de long sur 0 m. 04 de large. Les tilleuls écorcés servaient à Liesse à la fabrication des jouets par les « cameloteurs ».

Les *tondeurs* ou « tondrins » se déplaçaient en équipes infatigables munis d'« efforces », réclamant nourriture forte et boisson réconfortante : ils quittaient, pour la campagne, la région de Montcornet.

Au début du XIX^e siècle, les valets de charrue prennent le titre de « *compagnons de labour* » : une idée voisine de l'artisanat prenait consistance. Pourtant le terme de « *domestiques* » désignera encore celui qui, par suite de la spécialisation, sera le charretier à côté du bouvier. Parmi eux chaque soir, le « *garde d'écurie* » était astreint à venir pour la nuit près des chevaux, sur un lit de camp en une alcôve ou en l'une des cabines de bois suspendues près du plafond, où l'on accédait « à l'échelle ». Il était alors le responsable, le veilleur à l'occasion (lors des poulinages). La coutume ne disparaîtra qu'après la guerre 1914-1918, au temps où les chevaux, moins nourris devenaient plus calmes, en l'absence des « *entiers* » qui peuplaient autrefois les attelées et surtout par suite de croisements belges utiles aux charrois lourds, faisant disparaître le Percheron routier si nerveux et modifiant profondément l'Ardennais postier.

Le « *manouvrier* » ou « *journalier* » est « *l'homme à toute main* » ou « *parmaison* » — comme le vacher est dit « *parcour* ». On pourrait écrire *parcour*, car ailleurs c'est le « *palecour* » où il y a l'idée de paler, palonner. Il possédait sa maison, mais ses fils l'ont hypothéquée et depuis 1880 c'est une invraisemblable disparition de logements au village qui se dépeuple : une quarantaine à Thiernu.

Tous ces gens ont assuré les travaux qui conditionnent la marche régulière de l'entreprise et aussi les « *coups d'aïe* » en la nature et les bêtes, amour de la vie simple, sont leurs luttes contre les intempéries, les accidents, le feu, les épidémies. Athlétisme, patience, courage — héroïque quelquefois, confiance en la nature et les bêtes, amour de la vie simple, sont leurs qualités, issues des traditions de la petite culture et de l'artisanat. Nourris à la ferme, à la cuisine avec le patron, puis tout près du patron — qui sauvegarde peu à peu son indépendance, ils ont la confiance et le respect des visiteurs, qui les saluent lorsqu'ils « s'acquittent de manger comme on fait d'un ouvrage » (1) par un affable : « Bonjour Messieurs serviteurs ! ». On jouait le soir tous ensemble jusqu'à l'extinction de la chandelle.

Lorsque le blé tombera à 17 frs on ne verra plus les propriétaires terriens construire de belles maisons de pierre de taille comme sous l'Empire. Ils réclameront aux architectes le « *style crise agricole* » : le « *goût 1900* » n'a pas laissé des traces d'art

(1) Louis Mercier.

durable à la campagne ! Le « bourgeois » continue sa vie d'efforts faciles : L'Hôtel Wimy, au centre de la ville, a toujours un homme disponible pour atteler ou dételer le cheval de voiture de son client.

CHAPITRE VIII

LA VIE RURALE MARLOISE DE 1900 A 1914

A la fin du XIX^e siècle la diligence Marle-Tavaux transportait le voyageur pour 40 sous. Le conducteur avait roulière et casquette « Postes ». A la fête à Marcy on dansait polka, piquée et varsovienne. Le vieux violoneux disait : « nous ne sont pas des fins joueurs, mais nous frottions fort... ! ». Dans la facilité, les hommes se laissent aller et ne cherchent qu'un plus grand bien-être.

La communauté de village tend à disparaître : les relations — autrefois de voisinage — sont désormais celles de groupes professionnels. (1) La part des revenus non-agricoles s'accroît. La femme représente au sein de la famille l'élément actif, peut-être dominant, alors qu'autrefois la famille était patriarcale.

Le cultivateur a modifié son existence en voyant celle de l'industriel. Les grandes fermes ne sont plus exclusivement dirigées par le patron, secondé à l'occasion par le « Maître-valet » ou « premier domestique ». Le personnel — dit « la servitude » — est nourri en « cantine ». Un contremaître ou chef de culture sera journallement préposé à faire exécuter les ordres du patron, qui s'absentera souvent. Des voitures à chevaux seront constamment attelées pour les allées et venues du maître de la ferme. De longues files d'équipages attendront à la porte du carrossier, aux fins de graissage ou même réparation, lorsque l'agence aux grains (Mennechet sur la place vers 1865, puis l'hôtel Duflos) (2) amenait la « culture » à Marle. Certains joueurs de cartes rentraient le lendemain seulement à la ferme, parfois deux jours plus tard. La partie avait été sérieuse : l'enjeu était quelquefois une attelée de chevaux ou de bœufs. Fernand Viéville perdit un jour au poker le chariot de grain,

(1) Tout travail cependant demeurait une fête, un jeu athlétique. Les faucheurs recevaient 18 frs par ha. de blé (1 ha. en 3 jours), 12 frs pour l'avoine, 6 frs pour le foin (1 jalloi 1/2 par jour). Le premier coup de faux se donnait quand tous les faucheurs étaient rassemblés autour d'un seau de bière. La faux avait de 10 à 18 « pammes » ; l'ordinaire était de 12 à 14 pammes.

(2) Duflos, traiteur à Marle, pouvait faire à la fois 66 noces de 100 couverts au dehors et 200 chez lui. Les pâtissiers lui livraient les gâteaux ; ils écrasaient les amandes sous un poids de 20 kgs, boule ronde dans une « telle » de bois suspendue au plafond et ils avaient d'énormes moules pour pièces montées !

préparé pour la livraison au moulin le lendemain, chevaux compris.

Devant les dividendes offerts par la Sucrerie, beaucoup de cultivateurs demandèrent à devenir actionnaires. L'action était à 5.000 frs. De 1897 à 1899 en en répartit une, deux ou trois aux petites fermes. A dater de ce moment, il n'y eut plus de dividende !

Les sucreries de Toulis et Autremencourt furent rachetées après 1900 et transformées en râperies. Les bâtiments furent augmentés à Marle. Devant les conditions de réception inimaginables où le cultivateur ne trouvait son compte ni sur la densité ni sur le poids-bascule, certains récalcitrants dont les contrats se terminaient en 1908, vendirent leurs betteraves à la Sucrerie de Vervins où à celle de Pouilly. Ils eurent la joie d'enregistrer des densités supérieures de 1° à celles de leurs voisins ! Mais elle fut de courte durée : ces deux sucreries étaient fermées en 1912. (1) Le prix de la tonne de betteraves était de 25 frs quand la densité atteignait 7°, le sucre valant 31 frs.

Un effort industriel nouveau intervenait vers 1903. Il s'agissait d'une installation d'*usine électrique à Voyenne*, aux lieu et place d'un moulin à grains, tenu par Sergent le meunier du Moulin de la Plaine ; aussi ce dernier fut appuyé financièrement par Gentilliez (Directeur de sucrerie, puis sénateur), Bachelez, Fernand Malézieux, meunier à Thiernu, Adhémar Maireaux et Fernand Viéville d'Haudreville. Le 6 Décembre 1904 le courant électrique alimentait Voyenne, Erlon, Marcy, Toulis, Autremencourt, Thiernu. Quelques maisons seulement de Marle furent électrifiées en 1912, la ville ayant un contrat avec l'usine à gaz jusqu'au 1^{er} Janvier 1916.

Devenu fermier des Messieurs Maireaux, auxquels il avait vendu ferme et terres, Fernand Viéville passait devant M^e Légée, notaire à Marle, un bail de 15 ans le 5 février 1910. Le corps de ferme comprenait :

un corps de logis servant d'habitation, construit pierres et briques, couvert en ardoises, comprenant neuf places à usage de chambre à coucher, salle à manger, salon et cuisine, le tout séparé par un corridor, cave dessous et grenier au-dessus.

jardin de plaisance en avant et sur le côté au couchant.

petite cour derrière, dans laquelle se trouve un bâtiment servant de buanderie et de pressoir.

grande cour avec entrée pour le corps de ferme par une porte charretière sur le chemin d'Haudreville à Marcy.

dans cette cour, abreuvoir entouré de murs avec un petit poulailler à son extrémité.

(1) Tavaux, qui menait son sucre à la gare de Marle avec des bœufs, dut renoncer aussi, faute de s'adapter.

à droite du corps de logis, bâtiment construit en briques et couvert en ardoises à usage de cantine et de forge avec grenier au-dessus.

remises à voitures, écuries pour chevaux et bœufs, granges et bergeries.

à gauche de la porte d'entrée, petit terrain non cultivé sur lequel existe un bûcher couvert en ardoises.

en suivant, bâtiment construit en pierres et briques et couvert en ardoises servant d'écurie à chevaux, poulailler, loges à porcs, pigeonnier, bergeries, cabarots, granges et hangars, greniers au-dessus de plusieurs de ces bâtiments.

jardin potager derrière.

L'ensemble de cette propriété contenant un hectare soixante-dix-neuf ares dix-sept centiares, tient d'une lisière nord-est faisant hache à M. Naudé, d'autre lisière, faisant également hache à M. Gérard et à l'allée d'Haudreville, d'un bout nord-ouest au chemin vicinal de Marcy à Thiernu, d'autre faisant hache à MM. E. Gérard et Naudé (cadastre section C N° 15, 16, 17 bis).

Petit terrain appelé « le Calvaire d'Haudreville » d'une contenance de quatre-vingt-dix centiares (cadastre section C N° 18).

Une *maison* sise à Haudreville à l'angle des chemins de Berlancourt et de Marcy, construite en briques, couverte en ardoises, consistant en quatre places au rez-de-chaussée, cave dessous et grenier au-dessus. (1)

Petit jardin en avant.

Derrière et le long du chemin de Marcy, *six fosses à pulpes* avec hangars dessus, terrain sur le côté et derrière.

A gauche et au nord de la maison, le long du chemin de Berlancourt *bâtiment* comprenant deux places servant d'habitation, (1) terrain sur le côté et derrière.

L'ensemble d'une superficie de vingt-deux ares cinquante-quatre centiares tient d'une lisière nord à M. E. L'Hotte, d'autre lisière au chemin de Marcy à Thiernu, d'un bout est au chemin de Marle à Berlancourt, d'autre bout à M. L'Hotte. (Cadastral section B N° 374 p.).

Un état des lieux, à frais communs, devait être dressé dans les trois mois de l'entrée en jouissance par deux experts choisis par les parties. Le preneur était tenu : « de faire passer une fois tous les ans le couvreur sur les toits des bâtiments » à sa charge, sauf si par suite de grêle, ouragan, etc... une surface de un mètre carré ou plus se trouvait détruite.

de faire gratuitement le transport des matériaux nécessaires

(1) A usage d'habitation ouvrière. Détruite en 1914.

pour les grosses réparations, qu'il devait « souffrir » si elles devenaient nécessaires.

d'habiter par lui-même avec sa famille et ses domestiques, le corps de ferme loué qu'il garnira et tiendra constamment garni d'objets mobiliers, matériel de culture, bestiaux, grains et fourrages de quantité et valeur suffisante pour répondre en tout temps du fermage et de l'exécution des conditions du bail, d'engranger toutes les récoltes dans les bâtiments de la ferme et de placer sur les terres louées les meules provenant des récoltes desdites terres.

d'assurer contre l'incendie à une Compagnie française solvable son mobilier, son matériel de culture, ses bestiaux et ses récoltes, ainsi que pour les risques locatifs et le recours des voisins. De maintenir et renouveler ces assurances pendant le cours du bail et de justifier à toutes réquisitions aux propriétaires, de ces assurances et du paiement des primes et cotisations.

de payer de ses deniers pendant toute la durée du bail, la moitié des primes d'assurances afférentes aux constructions comprises dans le présent bail, l'autre moitié devant être supportée par les propriétaires.

en cas d'incendie total ou partiel de la maison ou des bâtiments loués, de ne pouvoir obliger les propriétaires à reconstruire que jusqu'à concurrence d'une somme égale à celle par eux touchée à titre d'indemnité de la Compagnie d'assurances,... les reconstructions devant être faites dans les six mois.

de se comporter pendant sa jouissance en *bon père de famille*...

de convertir en fumier, pour être employés à l'engrais des terres louées, les pailles et fourrages en provenant. Néanmoins, il aura la faculté de vendre les pailles et fourrages, mais à la condition de les remplacer par des engrains chimiques et organiques de quantité et valeur équivalentes. (1)

de ne pouvoir sous-louer ni céder son droit au présent bail sans le consentement exprès et écrit des propriétaires...

Néanmoins, le preneur pourra faire *tous échanges de culture*, à condition de les constater par écrit... pour des pièces de moins de deux hectares.

d'acquitter toutes les contributions foncières, taxes vicinales et tous autres impôts ordinaires ou extraordinaires, prestations en nature et en argent, taxes de guerre ou autres... en justifiant chaque année des quittances et acquits desdites contributions.

de ne pas être tenu de cultiver par soles réglées, mais de

(1) Nitrate et crud-ammoniac furent en honneur.

rendre à la fin du bail un tiers des terres propres à être mises en blé... en fournissant un état certifié.

de fumer la dernière année du bail un *sixième des terres* de façon à n'avoir pris qu'une seule récolte sur les terres ainsi fumées.

de souffrir pendant la dernière année du bail que le propriétaire ou le nouveau fermier entrant sème des fines graines dans quinze hectares.

de fournir à la fin du bail à ses frais un récolement par un arpenteur du choix des propriétaires.

Les terres étaient louées à 65 frs l'hectare, le corps de ferme à 1.500 frs. Un supplément annuel de 5 frs l'hectare est dû pour les terres appartenant à d'autres propriétaires et cultivées par le corps de ferme.

**

Les recherches industrielles restaient à la base des préoccupations des propriétaires. Il s'agissait de revendre à très gros prix des terrains dits « terrains industriels », ce que fit Adhémar Maireaux aux abords de la gare de Marle, à la Sucrerie, à l'Électricité du Nord, etc...

Dans le bail précédent une clause particulière concerne les sondages.

Les bailleurs se réservent le droit, à toute époque du bail, de faire dans les terres louées des *sondages pour rechercher les* phosphates ou autres matières exploitables, et en cas où ils en trouveraient, d'exiger du fermier la résiliation du bail des pièces contenant les gisements et le fermage sera déduit sur le pied de 65 frs l'hectare... le dommage causé par le sondage étant fixé à l'amiable ou à dire d'experts.

la résiliation pourra avoir lieu dans les mêmes conditions pour les terres situées près de la gare et près de la Sucrerie.

La terre est donc avant tout à cette époque un « placement » d'argent.

**

On voit apparaître la *nécessité de loger les ouvriers* pour être sûr d'une main-d'œuvre permanente. Le bourg rural, devenant industrialisé, perd son caractère agricole, les ouvriers cherchant les hauts salaires des entreprises, de la compagnie de chemins de fer ou des industries textiles ou sucrières. Tous les terrains situés près de la gare se couvrent de maisons. La scierie à vapeur, en exploitation au croisement des rues de la gare et de la rue Carnot vers 1877 a été reprise par Traizet, le filateur de Marle, qui l'a louée, puis vendue en 1893 à Girardot, le marchand de bœufs qui fournit tous les cultivateurs en animaux de trait, prédecesseur de Zéphyr Leclère, le marchand de chevaux.

Les filatures de laine et de coton ont des passes difficiles. (1) Le Directeur Stockel (Société Stockel, Désumeur et Cie) dont une Assemblée Générale s'était tenue chez le maître d'hôtel Dufflos le 13 janvier 1870) qui précédait Traizet, s'est suicidé le soir de la « Fête à Marle » de 1880... Elles draînent la main-d'œuvre et la détournent à jamais des travaux de la terre. La vie morale du pays n'y gagne pas. A certaine « mission » donnée dans l'église, les ouvriers « parlaient tout haut », très librement... Après des élections municipales, les nouveaux édiles font ostensiblement balayer la place... avec le souvenir des précédentes. Politiquerie, querelle antireligieuse, « inventaires » ont divisé les familles, les entreprises. De fréquents *incendies* dans les fermes. Fernand Viéville menacé, fera garder sa grange par son personnel (2) plusieurs nuits durant. A l'heure où il envoyait dormir ses hommes, après leur avoir donné « un verre », sa grange s'enflammait. Elle fut reconstruite avec une arche en moins, n'en conservant que neuf, pour que l'espace servant de coupe-feu soit plus grand. Une autre grange, qui fermait l'horizon en travers, incendiée aussi, fut rebâtie en longueur sur les plans de l'architecte parisien Ménard, son beau-père, en un hangar-grange fermé de trois côtés, avec auvent pour l'abri des chariots.

**

Le goût des somptueuses constructions fit étudier à l'architecte Ménard le projet d'ajouter une ou deux ailes à la maison, en direction de Marle. Fernand Viéville avait été élevé au château de l'Estang près de Guise. Les fondations commencées près de la porte d'entrée s'enfonçaient avec le poids des murs : les souterrains du XII^e siècle s'effondraient au-dessous de ceux-ci. Le projet dut être abandonné.

Le jeu, les constantes sorties pour raisons diverses, dont la chasse, les chevaux d'attelage toujours renouvelés, vinrent à bout d'une ferme dont le terroir s'étendait constamment — jusqu'à Dormicourt — beaucoup d'exploitants abandonnant la terre, (3) devenue difficile à louer. Après de retentissantes faillites, comme celle du Président du Comice, Léon Coutant, Ingénieur civil et agriculteur, ancien directeur de la sucrerie de Toulis, Fernand Viéville dut remettre sa ferme à Camille Renard. Le 4 décembre 1911 en l'étude Légée à Marle, il faisait

(1) Depuis 1857, la confection et la laine à tricoter avaient sauvé le textile.

(2) Ce terme désigne les ouvriers. Le patron et la patronne paraissaient alors avoir une autorité plus grande en « conservant les distances ».

Le charretier recevait à titre de « gagnage » 45 frs par mois, nourri. Mais les cantines disparurent très vite après la guerre de 1914 ; à cause des conflits de l'« ordinaire ». L'amitié d'une équipe autour du « chaudron à grumelets » disparaissait avec les chants.

(3) Montigny-la-Cour, à cause d'orages et de grêle, comprenant environ 700 ha. est resté longtemps abandonné.

cession du bail concernant le marché Maireaux, réduit à 107 ha. 43 a. 78 ca. en cinquante-six pièces. Adhémar Maireaux, qui craignait de nouvelles réparations onéreuses, au corps de ferme, le vendit à Camille Renard-Bourau le 23 octobre 1911 pour 26.000 francs, compris les maisons ouvrières (au carrefour et sur le « chemin neuf » (4 logements).

**

L'Agence aux grains rassemblait les agriculteurs à Marle (1) d'abord, puis à Laon, le jeudi, (surtout après 1920). Le train emmenait des joueurs de cartes, porteurs d'un sachet de blé-échantillon, qui terminaient au retour la partie commencée. Le blé valait 17 frs avant la guerre 1914 (ce qui faisait maudire les bonnes années, car la surproduction pesait sur le marché durant de longs mois). Le beurre valait 11 sous le « morceau de Marle », soit 200 grs., le lait 0 fr, 20 au détail, onze centimes à la laiterie en gros ; les œufs 24 sous les 26 (ou quartier) ; le fromage Maroilles 13 sous ; la laine 5 frs le kilo lavée ; la laine en suint 2 frs, 50.

Marle « si bien habitée » voit peu à peu ses « bourgeois » disparaître : les maisons de la place puis des encoignures des rues adjacentes sont peu à peu aux mains des commerçants qui les transforment de leurs vitrines.

La Banque, le Tissage sortent déjà du domaine privé.

Certaines personnes fortunées « font l'aumône » à jours fixes de la semaine. Recevoir est vite considéré comme un dû : il y a avantage à aller à « l'aumône » — même plusieurs fois si possible — et le contrôle des enfants devient difficile. (2)

CHAPITRE IX

LES DEUX GUERRES (1914, 1940)

Dès le mois d'août 1914, les Allemands occupaient les fermes d'Haudreville, qui, en l'absence de Camille Renard, furent dirigées par Émile L'Hotte, sous la menace de l'occupant.

La ferme Renard fut transformée en « Pferdelazaret », où étaient traités les nombreux chevaux (jusqu'à 300) attachés dans les bergeries et les granges.

Un incendie dévora la bergerie construite en 1837. Elle fut, au retour de M. Renard, rebâtie par un entrepreneur peu scrupu-

(1) On distinguait : les « bourgeois de Marle » (en melon), les « messieurs de Voyenne » (en casquette) et les « seigneurs d'Autremencourt » (en chapeau).

(2) Paradoxe d'une société où l'homme risque d'avoir faim en ayant trop de blé !

puleux, qui épargna le ciment, oublia d'ancrer les poutres. Un couvreur tombé du toit, se tua pour avoir évité de fixer ses échelles.

Entre la Sucrerie et les Tilleuls du chemin de Saint-Quentin un énorme peuplier dont 3 hommes, bras étendus, n'arrivaient pas à faire le tour, marqué sur les cartes, fut meurtri par les Allemands qui le firent périr. Il avait été planté sur une limite en 1789.

Camille Renard fit transformer l'entrée de cave du corps de logis, laquelle communiquait autrefois à l'extérieur par un large escalier de pierre blanche, crayéeuse, pour lui donner un accès direct dans la cuisine. Dans les travaux, on découvrit plusieurs squelettes enterrés debout.

Les dommages de guerre, offerts aux fermiers et qui aggravèrent tant les différences de situation, ne furent pas exploités dans les délais voulus ; M. Renard préférait, pour ses réparations, démolir un bâtiment dont il récupérait les matériaux. C'est ainsi que disparurent les grandes porcheries — utilisées antérieurement par Fernand Viéville — le long de la grange. Ayant fait installer quelques lampes électriques dans la maison, il refusa de participer à frais communs avec le voisin à l'installation d'un transformateur et se passa de lumière. Chaque jour il envoyait quérir l'eau potable à Marle...

Quelques terres à vendre — notamment « Entre deux fossés » — n'intéressèrent ni le fermier ni le propriétaire d'Haudreville, qui cherchait alors à « réaliser » des morceaux bien placés. Une pièce dans le « Buis » (ou « Vandizy ») près de la route de Guise, fut vendue en vue de l'établissement d'un relais électrique, pour une ligne nationale de 45.000 volts et d'une pâture pour le marchand de chevaux Leclère, dont le commerce fut incroyablement florissant aux premières heures de la remise en culture des sols en 1919.

La Société Séréa, (1) avec capitaux franco-italiens venant de banques, achète des fermes dans le Marlois. Elle payait en plus 50 % du « remploi » des dommages de guerre. Les agriculteurs n'avaient pas de quoi faire les avances. La Société acheta 19 fermes avec 3.800 ha. surtout dans le Marlois, un peu dans le Vervinois. Chaque ferme avait son gérant. Un chef de groupe en supervisait cinq ou six. La Société avait : 3 matériels de labourage à tracteur, 2 à treuil, un tracteur, 300 chevaux. Abattoir avec coopérative d'alimentation pour les ouvriers de la Séréa — Champs d'expériences de blé et pois, cours du soir à Vervins pour une douzaine de stagiaires. La faillite de la Banque Nationale Italienne mit fin en 1923-1924 à ce trust qui contribua au relèvement du pays, mais demeurait une proie possible pour la nationalisation.

**

(1) « Société d'Exploitation, de Reconstruction et d'Etudes Agricoles »

La ferme fut vendue en 1927 à René Toffin, qui acheta les bâtiments avec trois hectares trente-huit ares quatre-vingt-cinq centiares de terres labourables pour 120.000 francs (1) reprenant la culture de 150 ha. environ fin mars. Cinquante-cinq hectares étaient en friche ; les chevaux au piquet dans les chiendents de la Prayette ; toutes ces terres délaissées furent immédiatement labourées par charrue à vapeur et semées en dravières et betteraves sucrières (culture dont le prédécesseur s'était abstenu). Lumière et moteurs électriques, pompes pour l'eau courante dans la maison et les deux ailes de la ferme, appareils de mouture furent installés. Vaches normandes, chevaux ardennais-belges, moutons d'Île de France vinrent peupler l'exploitation.

Mais un cyclone le 15 septembre 1935, venant du Sud vers le Nord sur trente mètres de largeur, traversa la ferme en diagonale, arrachant toutes les toitures, ou les laissant soulevées et battantes au-dessus des murs. Des pignons de granges furent arrachées ; les récoltes restèrent sous des bâches jusqu'au printemps où tout fut reconstitué : la moitié du hangar — autrefois plus basse — fut refaite à la hauteur de l'autre, faisant ensemble un magnifique bâtiment de 52 mètres de long.

La betterave à sucre était cultivée à grand rendement dans toute la région, soit 28 à 35 tonnes à l'hectare, avec densité moyenne 8°. Le contingentement devenant obligatoire pour maintenir le prix du sucre, la Compagnie Sucrière (Vierzy, St Leu d'Esserent, La Neuville-Housset) réclama à la Société Sucrière Anonyme de Marle la production de betteraves d'Haudreville pour faciliter l'exploitation de La Neuville-Housset. Sur refus de cette dernière, des manœuvres financières aboutirent à l'absorption de la Sucrerie de Marle par la Compagnie Sucrière un an plus tard.

Sous l'égide du Comice Agricole de Marle, groupant quatre cantons (Sissonne, Rozoy, Crécy, Marle) dont René Toffin était le Président, avec le concours de la Jeunesse Agricole Catholique (J.A.C.) furent organisées des fêtes rurales, auxquelles participaient patrons et ouvriers, prenant pour titre : « Fête de la chanson, Fête du Cheval ou Fête artisanale » avec présentation de métiers en activité ou de scènes historiques costumées et commentées. Effort que n'interrompirent ni les grèves de 1936, où les ouvriers (2) d'Haudreville reçurent de la C.G.T. l'ordre de « débrayer » mais ne l'exécutèrent qu'en partie et

(1) Vente par Maître Warin. Marle le 16 juin 1927.

(2) Le costume est de velours et comporte gilet à manches et dos de lustrine, pantalon ou culotte avec « houzeux » de cuir et godillots, chapeau de feutre noir pour sortir, casquette ou grand chapeau de paille aux champs, suivant la saison ; sac de toile en guise de tablier par mauvais temps ; « mallette » en bufflerie bleu ou marron pour les provisions.

durant deux jours, (1) ni la mobilisation de 1939 durant laquelle fut achevée la route de la Patte d'Oie à la Bellevue, ni l'occupation ennemie, puisque des expositions d'art et d'histoire locale, des évocations littéraires, dramatiques ou rythmiques, avec des artistes parisiens, entretinrent la flamme patriotique avec l'ardeur terrienne.

L'attaque allemande de 1940 avait pourtant ruiné toute la réalisation agricole ; 13 chevaux de trait sur 27, 3 juments de selle ; les poulains ; 91 brebis sur 186 ; 97 agneaux ; 23 porcs ; 38 bêtes à cornes furent perdus dans la seule ferme Toffin.

Quelques attelées partirent en exode avec leur charretier en Seine-Inférieure, puis jusqu'en Vendée. Les chevaux, fatigués et nourris à la hâte, succombèrent rapidement, après le retour, épuisés par les travaux qui leur étaient imposés. Les meilleurs furent réquisitionnés. La zone était « interdite », coupée par une « ligne de démarcation » difficile à franchir. Les fermiers revinrent un à un, les charretiers aussi. (2)

En octobre 1940 les Allemands s'emparèrent des exploitations, où l'agriculteur n'était pas rentré, (l'occupant refusait sournoisement tout passeport !). La W.O.L. (Wehrmacht Organization Landwirtschaft) en assura la gestion. Certains « civils » allemands essayèrent de s'infiltrer dans les fermes. Haudreville eut la visite d'un Prussien qui s'incrusta chez Émile L'Hotte, dont le contremaître, rentré fin juin 1940, assurait le remplacement en l'absence de son patron resté en Normandie — avec un titre d'associé, pour les besoins de la cause. A son retour, Émile L'Hotte ne put se débarrasser du gêneur que contre une grosse somme d'argent.

A la fin d'une après-midi de 1944 un combat aérien opposa au-dessus du terroir d'Haudreville trois avions anglais contre une dizaine d'allemands. Trois de ces derniers furent descendus ; un anglais, touché, rasa la garenne, alla atterrir à Sons dans les blés, d'où les pilotes s'échappèrent.

A la libération par les troupes américaines fin août 1944, celles-ci demeurèrent appuyées à la Serre durant deux jours,

(1) Dans le Saint-Quentinois des centaines d'agriculteurs groupés allèrent débloquer des fermes « occupées ».

(2) Les Allemands de la Kommandantur rassemblaient chaque dimanche les cultivateurs à la Maison du Paysan pour communiquer leurs ordres. La défense qu'ils firent un jour de posséder un drapeau français fit penser que la « zone interdite » était abandonnée à l'ennemi par le gouvernement de Vichy ce qui épouvanta les auditeurs. Mais les semaines suivantes ils se concertèrent pour ironiser à tour de rôle sur les initiatives avortées de l'occupant : fournitures d'engrais, envoi par route de moutons allemands. Se sentant ridicules, les occupants cessèrent les réunions. Mais leurs ordres réitérés d'avoir à déblayer les greniers firent supprimer en bloc archives, « housters » et « viézeries » (vieilleries) diverses accumulées depuis des générations et précieuses pour l'histoire.

tandis que les S.S. allemands, avec leurs tanks, leurs automitrailleuses, s'abritaient à Haudreville sous des hangars, des ballots, leurs canons pointés vers l'église de Marle. La seconde nuit, vers trois heures du matin, ces derniers abandonnaient leurs points d'appui, non sans enlever, dans certaines fermes, chevaux et tracteurs. Sur le terroir flambaient les engins motorisés repérés par les avions-chasseurs d'Amérique...

CHAPITRE X

MOTORISATION ET CULTURE MÉCANIQUE

Les répartitions de tracteurs, très limitées après la libération (fin août 1944) tenaient compte du nombre de chevaux des exploitations. Certains fermiers eurent l'audace de vendre leurs attelages pour obtenir un tracteur. Les fermes d'Haudreville, ignorantes du marché noir, furent les dernières à bénéficier des attributions : elles durent acheter au décuple certains appareils de culture mécanique, si bon marché pour les premiers servis !

Une nouvelle génération d'agriculteurs « fonce » vers les fermes, pour les rassembler, tirer profit de la dévaluation qui s'exerce implacablement. Les industriels, cherchant à « camoufler » des bénéfices, qu'ils veulent soustraire à l'impôt, achètent la terre, dès qu'elle se présente.

A Marle les maisons deviennent introuvables, raflees par la Sucrerie surtout. Les belles maisons bourgeoises sont aux mains des Syndicats agricoles, Coopératives, Caisse de Crédit Agricole, Écoles publiques. Les anciens châteaux s'ouvrent aux colonies de vacances.

Des cultures maraîchères ont apporté la richesse pendant la guerre, le blé étant à prix bloqué par le gouvernement, alors que la pomme de terre suivait — pour le plant comme pour la consommation — les manœuvres de la spéculation, facile en temps de restrictions et de « cartes d'alimentation ».

Travaux nombreux sur les sols par le tracteur, apport d'engrais en doses massives et combinées, appareils de traitement et de récolte rapides, allant du camion GMC à la moissonneuse-batteuse automotrice, au pik-up, à la traite mécanique, tout contribuait à une production accélérée. De nouvelles cultures sont lancées ; le colza, le maïs pour la graine, la pomme de terre pour le plant, les arbres à fruits en verger champêtre. Il faut de plus en plus d'argent à l'agriculture. Silos à grains (1), huilerie, laiterie, fabrique d'engrais composés et granulés, coopératives de marnage, de culture mécanique, d'approvisionnement et de vente, apportent au Marlois un équipement de premier ordre, en modifiant le paysage. Une nouvelle route nationale, évitant le passage en ville, tout juste terminée pour la

(1) Les silos sont de 17.000, 16.000, 32.000 quintaux, en plus des magasins. Les premiers sont du type vertical, le dernier horizontal.

guerre de 1939, de nouveaux champs d'épandage empruntent les meilleures terres d'Haudreville.

Le commerce privé cède peu à peu la place aux Sociétés « Économiques » (Familistère, Comptoirs Français, etc...) en attendant les « Uniprix ou Monoprix » avec produits agricoles « présentés » : viande sous cellophane ou pommes de terre sous filets de 5 kilos et surtout conserves. Le beurre « laitier » ou « pasteurisé » supplanté le vrai beurre à goût de noisette, qu'on baptise dédaigneusement « Beurre fermier », mais n'a rien du « beurre d'herbe ».

La Sucrerie-distillerie a dû faire des transformations pour passer d'un écrasement quotidien de 500 tonnes de betteraves (1) après 1918 à 2.200 tonnes en 1951. L'une des Coopératives de blé peut stocker dans ses magasins et silos 50.000 quintaux de blé, l'autre 30.000 environ. La superproduction met sur le chemin de la surproduction ! Des contingents betteraviers avaient limité les cultures de 1937 à 1939, dans la proportion de 25 %. Chacun, jusqu'alors, est invité à intensifier au maximum ses possibilités de rendement.

Un type de travailleurs satisfaits de n'avoir pas à réfléchir dans leur métier se façonne et risque d'amener une dégradation de l'esprit.

Une main-d'œuvre qualifiée devient de plus en plus nécessaire, la machine devenant élément essentiel ; l'entreprise moderne ne peut se permettre d'employer de simples prolétaires et la construction de logements devient urgente. Deux maisons de pierres et briques ont été édifiées en 1952 sur les emplacements de jadis, près du calvaire d'Haudreville, pouvant grouper 5 ménages. Mais l'argent devenant rare, il faut réduire le nombre des travailleurs à l'année, en les remplaçant par des saisonniers venus de Bretagne ou d'Italie. Le charretier, qui gagnait 45 frs par mois en 1914, touche désormais en 1952, un salaire de près de 900 frs pour 10 heures de travail journalier, les charges sociales dépassant quotidiennement 100 frs dont 36 frs sont payés par l'ouvrier. La tendance est à la réduction des heures de travail : huit heures l'hiver, neuf heures à la belle saison, des heures supplémentaires les jours où elles sont nécessaires. (2)

Le Syndicat ouvrier, bénéficiant du manque de satisfaction professionnelle de ses adhérents, en prétendant remplacer la Direction a rompu un moment l'équilibre. La compétence de la direction, utilisant au mieux un outillage compliqué, un énorme crédit, dirige en même temps des hommes dans un métier où sont assurés la formation et le « reclassement » des moins bien

(1) Elle venait d'Angleterre, jugée là-bas insuffisante.

(2) Des essais de « semaine anglaise » (arrêt du travail le samedi après-midi) sont adoptés là et là.

pourvus, en leur rendant une noblesse. Depuis la libération de 1944, les salaires sont fixés en commission mixte par catégories.

Le travail des femmes est de plus en plus réduit aux quelques semaines de binage, moisson, plantation et ramassage de pommes de terre. L'allocation familiale, jointe à l'indemnité de la « femme au foyer », a eu sa part pour « éclaircir » le personnel féminin. Et la mécanique réserve plus souvent le travail à l'homme. On ne voit plus les filles d'un fermier conduisant les chevaux à la herse ; le tracteur à chenilles n'est plus de leur ressort, mais la machine à traire paraît leur convenir avec l'outillage ménager électrique. Le salaire féminin est égal à celui du journalier ordinaire, soit 71 frs (1) à l'heure en 1952-53. La notion du « salaire vital » est passée dans les faits, grâce au salaire minimum légal, apportant le fruit d'un effort de justice, se poursuivant jusqu'à l'instauration de la « promotion ouvrière » qui cherche sa voie. L'épanouissement par le sport, l'accès aux richesses de l'esprit revaloriseraient sa condition, à ses yeux comme autour de lui. Mais des augmentations importantes de salaire risqueraient de précipiter un mouvement qui s'amorce : le triomphe de la machine, exclusif des hommes, entraînant le vide des villages : une révolution de conséquences incalculables.

Dans les jours à venir les fermes d'Haudreville, qui n'ont pas oublié leur origine monastique (2) avec une formule équilibrée (175 ha. de culture et 25 ha. de pâtures) sont encore bien équipées pour affronter les batailles de la vie et pour collaborer avec la terre si mystérieusement libre et féconde, qui fait jaillir un type humain supérieur et forme les hommes dans leurs âmes et leurs corps, depuis des millénaires...

Haudreville 1953.

René TOFFIN

Ingénieur Agronome.

(1) 91 frs 25 en 1955, 1 NF 30 en 1962.

(2) Voir Mémoires des Sociétés savantes de l'Aisne, tomes III, IV, V.